

Réunion Extraordinaire du 11 Mai 2023

Présentation du rapport de la mission de préfiguration sur France Travail

VOS ELUS SNAP au CSEC

Laurent MERIQUE
[laurent.merique@
pole-emploi.fr](mailto:laurent.merique@pole-emploi.fr)

Maryvonne HO SACK WA
[m.ho-sack-wa@
pole-emploi.fr](mailto:m.ho-sack-wa@pole-emploi.fr)

Joseph MEUNIER
[joseph.meunier@
pole-emploi.fr](mailto:joseph.meunier@pole-emploi.fr)

Laurence THIREAU
[laurence.thireau@
pole-emploi.fr](mailto:laurence.thireau@pole-emploi.fr)

REPRESENTANT SYNDICAL AU CSEC

Jean-Luc MIRAGLIA
jl.miraglia@pole-emploi.fr

Le support présenté, intitulé synthèse du rapport de la mission de concertation et préfiguration et étapes à venir a été présenté par Paul BAZIN, Directeur général adjoint en charge de l'offre de services de Pôle emploi.

Cette synthèse présente « Pôle emploi dans le rapport France Travail avec des constats positifs sur la performance générale de Pôle Emploi et sa capacité d'innovation au service des demandeurs d'emploi et des entreprises mais aussi ses limites et points d'amélioration ... ainsi que les propositions devant conduire à la transformation de Pôle emploi en France Travail ».

Cette transformation se traduisant par une évolution importante de ses objectifs à savoir :

Dans les propositions en page 9 du document (voir image ci-dessous), 4 points présentant Pôle emploi en maître d'œuvre des « communs » pour le compte de l'écosystème des acteurs de l'insertion :

Extrait de la synthèse du rapport

Systeme d'information :

- **Objectif :** « transformation du SI Pôle Emploi en plateforme de données et de services numériques communs, pour le compte de tous »
- **Rôle de Pôle emploi / France Travail :** maîtrise d'œuvre de cette plateforme, structuration des référentiels de données, construction des interfaces permettant aux acteurs d'y accéder, incubation et développement des outils communs à destination des professionnels et des usagers

Académie France Travail :

- **Objectif :** « un vaste plan d'accompagnement des professionnels : l'Académie France Travail pour se former ensemble et la communauté France Travail pour partager et coopérer entre professionnels de chaque territoire »
- **Rôle de Pôle emploi / France Travail :** maîtrise d'œuvre des ressources pédagogiques d'accompagnement, de formation et d'appui, sur la base de l'Université Pôle emploi

Gouvernance :

- **Objectif :** « une gouvernance duale, simplifiée et territorialisée de l'écosystème de l'emploi, de la formation et de l'insertion pour sortir des silos, agir au plus près du terrain et assurer un pilotage transparent des résultats sur la base d'objectifs partagés »
- **Rôle de Pôle emploi / France Travail :** appui aux instances de gouvernance et préparation des plans d'action territoriale partagés

Pilotage de la performance de France Travail :

- **Objectif :** « un pilotage par les résultats et des indicateurs communs qui guident la stratégie et l'action du local au national »
- **Rôle de Pôle emploi / France Travail :** production des indicateurs et analyses nécessaires à la gouvernance du réseau France Travail, partage des données nécessaires aux évaluations internes et externes de la performance du réseau France Travail

Réunion Extraordinaire du 11 Mai 2023

Le **SNAP** a interpellé le DGA sur ces 4 points cruciaux présentant Pôle emploi en Maître d'œuvre des « communs » :

Sur la gouvernance

Pour le **SNAP**, nous notons dans les évolutions envisagées dans le rapport, l'entrée en force des collectivités territoriales qui deviennent centrales avec l'Etat dans le cadre de la gouvernance duale de France Travail. France Travail (ex-Pôle emploi) est positionné comme simple opérateur au service de tous. Quid de sa capacité à interférer sur les futures orientations de sa feuille de route et de ses déclinaisons ?

Les différents niveaux des futurs comités ne risquent-ils pas de conduire à des services à géométrie variable sur le plan des choix financiers, politiques et stratégiques ?

Sur le futur système d'information partagé et commun

Si, pour le **SNAP**, on peut se féliciter de la position de Maître d'œuvre et du choix du SI Pôle emploi comme structure socle de la future plateforme de données et de services numérique commun, on peut toutefois, s'interroger sur la capacité du système pour absorber les flux supplémentaires générés par une utilisation partagée par des opérateurs supplémentaires.

En effet, on pourrait citer l'exemple de CVM qui a posé des difficultés à ce niveau lors de sa généralisation.

Par ailleurs, la conduite d'un tel projet impose inexorablement le renforcement des équipes support et des budgets associés.

Sur l'Académie France Travail

Le positionnement de France Travail (ex Pôle emploi) comme maître d'œuvre sur la future Académie France Travail est une véritable reconnaissance des compétences de nos équipes en campus et à l'UM et du savoir-faire de notre institution en matière de développement des compétences et de pilotage et gestion des ressources pédagogiques.

En revanche, ce qui reste une préoccupation importante est l'impact de ce projet sur les effectifs permanents et occasionnels et sur les implantations de nos campus. En effet, les CNFPT ont des implantations spécialisées et générales sur l'ensemble du territoire.

Quid des futures implantations de l'Académie France Travail ?

Réunion Extraordinaire du 11 Mai 2023

Sur le Pilotage de performance de France travail

Le pilotage par les résultats peut conduire à une perte de sens de l'action et le principe même de positionner France Travail comme opérateur au service de tous risque d'aboutir à une accumulation de priorités et de plans d'action multiples intensifiant la pression sur les équipes. C'est une source d'interrogation importante.

De plus et en termes de questionnements qui nous remontent du terrain, un point sur le maillage territorial notamment sur la question des moins de 5KM (*proposition n°2 du rapport concernant l'inscription systématique, facilitée et accélérée à France Travail, à savoir « Développer des espaces France Travail plus attractifs à « moins de 5 km de chez soi » pour mieux accueillir et accompagner les usagers et les entreprises dans leurs projets d'avenir »*) même si nous avons d'autres points d'accueil tels que les maisons France services, France Travail Jeunes ... cela pose la question de la mobilité imposée qui pourrait en découler.

Le **SNAP** s'interroge de manière plus globale sur les effectifs, le budget et le calendrier :

Afin d'illustrer, l'entrée en parcours : l'élargissement des publics s'inscrivant ou étant identifié à France Travail pose la question des flux à l'accueil et de la poly-compétence nécessaire pour accueillir ces nouveaux publics.

Quid des moyens qui seront indispensables pour recevoir l'ensemble de ces publics ayant une problématique d'insertion professionnelle et/ou sociale.

Au même titre que notre demande de rencontres régulières des DSC sur la thématique France Travail le **SNAP** demande aussi, au regard du déploiement du calendrier et de la loi, de la tenue extraordinaire de réunions du CSEC sur cette thématique afin de pouvoir informer « au fil de l'eau » nos collègues.

Réponses du DGA :

Sur la place de Pôle Emploi dans la gouvernance, et ce qu'il faut comprendre dans ce rapport, c'est le rôle fondamental qu'aura Pôle emploi dans l'éclairage apporté à 2 grands financeurs que sont l'Etat et les Collectivités territoriales qui fonctionnent en silo.

Ces 2 grands financeurs seront rassemblés au sein d'un même comité et sans remettre en cause les périmètres des uns et des autres, pourront prendre des décisions éclairées au regard des résultats, analyses mais aussi propositions apportées par Pôle Emploi.

Sur le risque de créer un service à géométrie variable selon les territoires, un comité France Travail National sera créé afin de fixer les grandes priorités et un socle de services.

C'est pourquoi Pôle Emploi/France Travail continuera à avoir une convention tripartite et à avoir un projet stratégique validé voté par nos administrateurs et financeurs et qui va fixer le socle de services que l'on va retrouver dans toutes les agences de France Travail sur tout le territoire. Cela permettra des adaptations locales en fonction de la réalité des territoires comme c'est le cas aujourd'hui et encore plus demain avec d'autres partenaires mais l'idée est bien de préserver le caractère d'opérateur national de Pôle Emploi avec un socle de

Réunion Extraordinaire du 11 Mai 2023

services que tout usager doit retrouver sur l'ensemble du territoire.

Sur la capacité de nos SI à devenir Plate-forme, le DGA reste confiant dans la capacité à poursuivre sa transformation. Le système a démontré sur ces dernières années sa capacité à produire des services utiles, à les améliorer et à s'améliorer lui-même.

Sur l'Académie France Travail, on pourra s'appuyer sur les différents lieux, non seulement sur nos campus mais pourquoi pas sur d'autres lieux comme ceux du CNFPT de façon à démultiplier les points de développement des compétences.

Sur l'effectif et le budget, les travaux sont en cours.

Points d'informations complémentaires à retenir de cette réunion :

Quelques travaux ont déjà démarré avec le CNFPT dans le cadre des expérimentations BRSA pour proposer des modules de formation pour accompagner les agents de Pôle Emploi et les travailleurs sociaux qui sont positionnés sur cette expérimentation.

On a déjà une Plate-forme ouverte à certains partenaires (OFII, Cap emploi, Mission Locale...) leur permettant de bénéficier de modules en e-learning.

Confirmation du maintien des campus et UM – les autres lieux permettront de gagner en proximité.

Le début de la mise en œuvre progressive est prévu pour 2024.

Paul BAZIN rappelle qu'il n'y a pas de changement au niveau des statuts de Pôle Emploi.

Les locaux des collectivités territoriales, France Service et autres partenaires sont des lieux dans lesquels pourraient être organisées des visio-conférences afin d'éviter toute difficulté liée à la mobilité (rayon de 5 kms)

Il n'y a aucune remise en question des espaces dédiés aux Conseillers et au Back office. Une réflexion est en cours au niveau des services de l'Etat concernant des moyens supplémentaires.

La DSI travaille sur la création d'outils communs (Le SI étant la colonne vertébrale du Projet). L'inscription sera obligatoire à France Travail lorsqu'il y a une demande de RSA. La Gestion de la liste devrait être remplacée par le contrôle des démarches d'insertion. La convention tripartite est prévue pour 2024

En ce qui concerne le dialogue social, les CSE et CSEC seront informés régulièrement de l'avancée des travaux ainsi que par le biais des audios DSC.